



*Entrée en vigueur saison 2024/2025
Validité : permanente*

REGLEMENT PARTICULIER PROMOBAD COMITE DE PARIS ET CLUB HÔTE SAISON 2024 / 2025

1. DEFINITION ET OBJET

Le Promobad est une compétition individuelle organisée sous la forme d'une « Rencontre Promobad » selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD). La raison d'être de cette compétition de proximité est de réunir les jeunes joueurs des clubs du Département De Paris dans un format court de compétition qui se veut convivial et avec la découverte de la compétition comme but principal.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Promobad et de chacune de ses étapes.

Le suivi du Promobad est assuré par la Commission jeunes du Comité de Badminton de Paris.

2. ORGANISATION

Le Comité de Paris délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club hôte » et assurent l'organisation des étapes attribuées dans le respect de ce présent règlement.

Le Comité de Paris s'engage à faire la demande Poona ainsi que la création du tournoi via l'application Badnet.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par la Commissions Jeunes du Comité de paris. Le club hôte pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

A titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou une partie de cette préparation pourra être déléguée au club hôte ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du Comité.

Les GEOS seront Violette ALLARY (Comité 75) et Nicolas GOBAUT (responsable jeunes de l'ESC11).

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Promobad, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département de Paris, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs peuvent participer au Promobad dans la catégorie suivante :

- Junior

Le Comité pourra élargir aux joueurs P11 et P12 en cas de place supplémentaires.

La compétition est ouverte aux jeunes NC. Aucun surclassement ne sera possible. (ex : un cadet ne peut pas participer).

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée à J-8 avant le déroulement de la compétition.

Les inscriptions sont à effectuer via Badnet par les Responsables jeunes des clubs.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le Comité de Paris ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à 5 Euros qui seront intégralement reversés aux clubs hôtes. Les frais d'inscriptions seront à régler obligatoirement au moment de l'inscription via Badnet.

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes et de l'amplitude horaire, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

Les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le Comité J-7 avant la compétition. Les convocations seront transmises via Badnet .

Un joueur est considéré inscrit à la compétition dans l'unique cas où l'inscription est faite et payée sur Badnet.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs retenus et non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

Les disciplines proposées lors des Promobad Jeunes sont les simples

La Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de mixer les simples (filles jouant contre des garçons) afin de permettre à chacun de jouer des matchs de niveau homogène.

Le CPPH retenu pour la désignation des têtes de série et la constitution des tableaux est celui à J-7.

Une priorité sera dans tous les cas accordée aux féminines. La liste des joueurs retenus est dévoilée lors de la version 1 des convocations.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, un joueur peut se désinscrire via son responsable jeunes ou légal d'appartenance jusqu'à J-3 de la compétition par mail à l'adresse suivante :

= Mail : jeunes@codep75.org -

5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

La réception de la 2^{ème} étape du Promobad se fera par le club de l'ESC11. Il tiendra au :

**Gymnase Candie
1 rue de Candie
75011 PARIS**

Il aura lieu le **samedi 12 avril 2025 de 18h30 à 21h.**

5.2. Convocations

Les convocations seront transmises via badnet à J-6 de la compétition.

Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations.

Les joueurs doivent se présenter 30 minutes avant le début de la compétition afin de signaler leur présence.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion de la compétition est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Le Promobad se déroulera sous la forme d'une ronde suisse. Le nombre de tours sera défini lors de la fin des inscriptions et au vu du nombre de joueurs.

Il se fera en 2 sets gagnants de 15 points. Selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

La Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de revoir le scoring proposé aux joueurs pour chaque étape, dans le respect des Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord de l'organisateur, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion de l'organisateur.

5.4. Volants

Les volants ne sont pas fournis ni par le Comité ni par le club hôtes. Il appartient donc à chaque joueur de se munir de leurs volants.

Pour Rappel : les volants hybrides ne sont pas homologués pour les compétitions et ne seront pas admis lors du Promobad.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé, de même que le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets).

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraîneurs.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de l'organisation et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match pour un joueur mineur, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande de l'organisation, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Toute décision relative à l'infrastructure sportive sera prise par l'organisation sur place le jour de la compétition.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Le club hôte dispose de la liberté de prévoir des récompenses s'il souhaite (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la réglementation en vigueur concernant les mineurs.

Dès la fin de la compétition, le Comité de Paris et le club hôte s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'export des résultats sur Poona.

Afin de pouvoir mettre en avant l'organisation et les résultats des joueurs, les clubs hôtes sont priés de bien vouloir transmettre les photos des podiums par mail à jeunes@codep75.org dès la fin de la compétition.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

Tous les matchs du Promobad Jeunes se font sans juge-arbitre et en auto-arbitrage.

Une personne disposant d'un grade de juge-arbitre actif peut faire partie de l'organisation pour aider à la mise en place des matchs, mais ne sera pas considérée comme juge-arbitre.

Il est recommandé au club hôte de mobiliser des personnes (camarades de clubs, bénévoles, éducateurs, parents...) dédiées à l'aide au comptage des points. Ces personnes préposées au comptage des points ne seront pas considérées comme des arbitres.

Le Promobad ayant un impact pédagogique fort dans l'apprentissage de la compétition de nos jeunes, nous recommandons à nos clubs hôtes de faire preuve de pédagogie et de bienveillance, particulièrement à propos de la conduite des joueurs et des tenues vestimentaires et publicités. Les éducateurs et responsables de clubs peuvent être associés à cette démarche.

7. QUALITE DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape d'un Promobad, le club hôte s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, micro, matériel informatique (+ matériel de secours), consommables, connexion internet, scoreurs manuels si nécessaire, affichages papier... Possibilité exceptionnellement d'organiser la compétition sans installation informatique.
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, saignements, etc...) à disposition du représentant du joueur, sur demande.

Dans un esprit de convivialité il sera demandé à chaque joueur de rapporter une boisson, un gâteau et autres gourmandises afin de partager un moment tous ensemble. Le Comité de Paris ainsi que le club hôte ne fournira pas la nourriture.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute inscription à une étape du Promobad implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur.